

La Maison Otho Robichaud de Néguaç, N.-B.

et

son premier propriétaire

soumis par

Jean Daigle

à la Direction du Patrimoine

du

Ministère du développement économique, du tourisme et de la culture

Le 4 janvier 1999

INTRODUCTION

Où est la maison d'Otho Robichaud et quand a-t-elle été construite à Néguaç?

Voilà les questions qui ont été soumises à Jean Daigle par la direction du Patrimoine du Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation. Ces deux questions peuvent sembler oiseuses car une maison Otho-Robichaud a été désignée comme site historique provincial protégé à Néguaç en 1994.

En octobre 1998, la direction du Patrimoine du Ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation (à l'avenir Patrimoine) a chargé Jean Daigle (à l'avenir l'évaluateur) d'étudier le dossier de la maison Otho-Robichaud (à l'avenir la Maison) afin d'établir les faits historiques qui permettent d'établir s'il y a eu un lien entre la Maison et Otho Robichaud qui a vécu de 1742 à 1824.

Le dossier de la maison Otho-Robichaud a fait couler beaucoup d'encre et a soulevé les passions au point de nuire aux relations de travail et d'interrompre le dialogue entre la Société historique de Néguaç (à l'avenir la Société) et les fonctionnaires de Patrimoine.

Le texte qui suit représente le résultat des recherches de l'évaluateur de la fin du mois d'octobre 1998 jusqu'au moment de la remise de ce rapport en décembre 1998. L'évaluateur s'est livré à une étude en règle des documents d'archives, des ouvrages, des articles de revues et de journaux. De plus, de multiples entrevues ont permis à l'évaluateur de mieux saisir certains aspects obscurs de la vie d'Otho Robichaud et d'évaluer les données architecturales de la Maison. Les personnes interviewées ont soit :

- a) étudié la vie d'Otho Robichaud ;
- b) étudié l'histoire de la région de Néguaç;
- c) été impliqué dans le projet de commémoration.

La bibliographie dresse la liste des sources premières et secondaires consultées ainsi que les noms des personnes interviewées ainsi que la fréquence des rencontres que l'évaluateur a eu avec chacun d'elles.

L'étude de l'évaluateur a donc pour but de trouver les preuves documentaires et architecturales qui permettent d'établir qu'Otho-Robichaud a habité la Maison. D'emblée l'évaluateur peut affirmer que le débat porte sur une interprétation fautive des documents et sur la construction d'hypothèses plausibles qui ne sont pas appuyées par des documents historiques.

L'évaluateur durant son enquête a senti qu'il abordait une question épineuse et que ses conclusions, quelque-elles soient, feraient des mécontents. Il désire seulement rappeler aux personnes impliquées dans le dossier que son souci n'est pas de construire des hypothèses plausibles, comme plusieurs l'ont fait jusqu'à maintenant, ni d'appuyer les tenants d'une thèse, mais plutôt d'identifier les preuves documentaires irréfutables et les témoignages auquel seul le temps confère une crédibilité.

Les conclusions de l'évaluateur ne visent pas à accroître ou à diminuer la contribution d'Otho Robichaud mais plutôt à situer ses activités foncières dans la région du Haut-Néguaç dans un cadre documentaire et historique afin de déterminer l'emplacement de sa maison.

Le rapport de l'évaluateur comprend six parties qui examinent en séquence les différents éléments du dossier

de la Maison. Cette façon de procéder a l'avantage de permettre d'étudier un à la fois les différents éléments du dossier pour pouvoir se prononcer sur la validité des preuves et arguments employés. Le rapport est structuré comme suit :

- Historique du dossier;
- Présentation de la communauté de Néguaac;
- Les concessions de terre et les transactions foncières;
- Les études architecturales;
- Les débats des historiens;
- Les témoignages désintéressés;
- Conclusion;
- Bibliographie des sources consultées et des personnes interviewées.

En premier lieu, l'évaluateur considère utile de présenter aux lecteurs du rapport l'historique de l'évolution du dossier de la Maison. Plusieurs intervenants ont influencé la prise de décisions et certaines d'entre elles furent prises précipitamment dans l'enthousiasme du moment et d'autres furent conditionnées par le manque de confiance entre les différents acteurs.

Par la suite, suivra une brève présentation historique des débuts de la communauté de Néguaac. Son évolution démographique durant le dernier quart du 18^e siècle et le premier quart du 19^e siècle permet de situer le cadre de vie socio-économique entourant Otho Robichaud et sa famille.

En troisième lieu, l'évaluateur fait une analyse critique des documents d'achat et de concession de terres qui touchent Otho Robichaud. Des cartes d'arpentage et les testaments d'Otho Robichaud sont aussi étudiées afin de situer exactement l'étendue et la localisation de ses biens fonciers.

Quatrièmement, la présentation et l'analyse de l'apport scientifique des différents rapports architecturaux permet de comprendre pourquoi l'enthousiasme initial touchant la Maison fait place par la suite à un doute.

Par la suite, un examen du débat des historiens entourant la Maison fait ressortir les arguments employés et les sources utilisées pour défendre les points de vue. Cette section est plus facile à comprendre grâce aux informations acquises suite à la lecture de la troisième section sur les données foncières.

En sixième lieu, l'évaluateur étudie les témoignages d'individus du 19^e siècle qui par leurs commentaires candides et non sollicités jettent un éclairage particulier sur la perception qu'ils ont d'Otho Robichaud et de son héritage.

La conclusion reprend les différents éléments du dossier pour dégager une réponse aux questions posées à l'évaluateur. De plus, ce dernier a jugé bon de faire des recommandations pour faciliter l'évaluation de dossier de désignation.

LE DOSSIER DE LA COMMÉMORATION DE LA MAISON OTHO-ROBICHAUD

Suite aux démarches effectuées par le comité pour le développement de la maison Otho-Robichaud formé au printemps 1993 et sur la base de différents rapports architecturaux, le gouvernement du Nouveau-Brunswick recommande le 9 novembre 1994 «que la maison Otho-Robichaud soit déclarée un lieu historique provincial protégé».

Diverses études sur la Maison sont réalisées par Patrimoine et la Société.

Le comité pour le développement de la maison Otho-Robichaud s'incorpore le 30 septembre 1995 et devient la Société historique de Néguaac. En 1996, la Société publie à ses frais un ouvrage de 237 pages rédigé par Maurice Basque, *Des Hommes de pouvoir* dans lequel l'année 1795 est présentée comme date de construction de la maison sur son site actuel.⁽¹⁾

Une plaque bilingue est dévoilée sur le site de la Maison le 23 juillet 1996.

Une spécialiste en architecture, Regina Kaniak, est embauchée par Patrimoine et la Société. Elle produit, en juin 1997, un plan de restauration suite à une étude de curetage de la Maison.

Le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation émet des permis les 2 septembre 1995, 4 juin 1996 et 15 octobre 1997 qui autorisent la Société à faire des travaux de restauration à la Maison.

Les travaux de restauration entrepris par la Société au cours de l'été 1997 et 1998 ne semblent pas avoir respecté les dispositions des permis accordés par le gouvernement. Le personnel de Patrimoine visite le site à plusieurs reprises et constate, selon la correspondance consultée, des infractions selon la Loi des Lieux historiques du Nouveau-Brunswick.

La correspondance échangée entre la Société et Patrimoine traduit une frustration grandissante et un durcissement des relations entre les deux parties. Fidèle Thériault, un employé de Patrimoine, publie à l'hiver 1998 un article dans lequel il émet l'hypothèse que la maison commémorée est en fait une partie de la chapelle de Néguaac qui perdit son rôle suite à la construction d'une église à Néguaac durant les années 1840.(2)

Le débat déborde le rayon des spécialistes pour rejoindre la place publique avec la publication d'articles les 22 et 27 octobre 1998 dans le quotidien *L'Acadie Nouvelle* (3) et dans l'édition du 5 décembre 1998 du *New Brunswick Reader* un supplément du quotidien *The Telegraph Journal*. (4) Ces articles présentent surtout la thèse de la Société selon laquelle la mauvaise foi du gouvernement et la falsification de documents visent à faire avorter le projet de préservation de la Maison.

À la fin octobre 1998, Patrimoine requiert les services de Jean Daigle pour étudier les éléments architecturaux et historiques du dossier de la maison OthoRobichaud désignée comme lieu historique provincial protégé.

RÉFÉRENCES

1. Maurice Basque, *Des Hommes de pouvoir. Histoire d'Otho Robichaud et sa famille, notables acadiens de Port-Royal et de Néguaac*, Néguaac, Société historique de Néguaac, 1996, 237 p.
2. Fidèle Thériault, «*La première chapelle de Néguaac, (1799-1848)*», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 26, no 1, 1998, p. 95-111.
3. Sylvie Paulin, «*La Maison Otho-Robichaud est au centre d'une controverse à Néguaac*», *L'Acadie Nouvelle*, le 22 octobre 1998, p. 16; Sylvie Paulin, «*Néguaac, des descendants convaincus*», *L'Acadie Nouvelle*, 27 octobre 1998, p. 8.
4. Derwin Gowan, «*A House Divided : The Restoration of the Home of the < Benedict Arnold > of Acadia has Triggered Accusations of Document Tampering and Forced Acadians to Re-examine their History*», *The New Brunswick Reader Magazine*, December 5, 1998, p. 6-11.

NÉGUAC AU DÉBUT DU 19E SIÈCLE

La topographie de Néguaac influence la venue de colons qui sont attirés par la présence de marais salants et la richesse des ressources halieutiques et l'éloignement de la présence anglaise de la rivière Miramichi.

La population de Néguaac augmente lentement selon les témoignages du temps malgré un taux de fécondité élevé. En 1786, l'établissement est constitué de deux centres de peuplement (le Haut et le Bas Néguaac) qui regroupent environ une soixantaine d'individus dont 33 enfants et quatre jeunes hommes célibataires répartis dans neuf maisons.(1)

À la fin du 18e siècle, les conditions de vie des pionniers sont à ce point difficiles qu'elles laissent un souvenir désagréable aux deux soeurs d'Otho, Esther et Vénérande, lors d'une visite à Néguaac en 1794. Selon Esther, «*Ces endroits [Néguaac] ne sont pas habitables pour des chrétiens*».(2)

La population ne semble pas avoir augmenté beaucoup par la suite. En 1803, Mgr Denaut, délégué de Mgr Plessis évêque de Québec, estime la population à environ 80 personnes ce qui représente une augmentation d'environ une vingtaine de personnes en 17 ans. (3)

Quelques années plus tard, le missionnaire Ofroy souligne que «*la population de ces deux villages [Haut et Bas Néguaac] est de 6 familles françaises*». (4)

En 1814, quatorze chefs de famille de Néguaac signent une entente avec le missionnaire French pour faire des travaux d'embellissements à la chapelle. (5)

L'image qui se dégage est celle d'une communauté qui se développe lentement malgré un taux de natalité assez important. Le mariage des jeunes de Néguaac avec des partenaires de l'extérieur explique la faible croissance de la population. (6)

Son aire d'expansion territoriale est limité au nord par la présence de familles anglaises qui occupent les deux versants de l'embouchure de la rivière Tabusintac. Au sud, Fredericton accorde aux Amérindiens au début du 19e siècle des concessions de terre dans la région de Burnt Church afin de protéger leurs droits sur leurs terres ancestrales. (7)

Les activités économiques prédominantes de Néguaac sont l'agriculture et la pêche. Il semble qu'Otho Robichaud ait pratiqué la pêche sur une plus grande échelle si l'on se fie au legs testamentaire qu'il fait à l'intention de ses enfants. (8)

RÉFÉRENCES

1. PANB RNA Land Petition, Northumberland County, Petition no 74 «John Savoy and Brothers», January 25, 1786.
2. «Lettre d'Esther Robichaud à Marguerite Hille», 11 juillet 1795, *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 25, no 3, 1997, p. 88.
3. «Visite pastorale de Mgr Denaut en Acadie en 1803», *Bulletin des recherches historiques*, vol 10, octobre 1904, p. 298.
4. Archives de l'archevêché de Québec, NB VI-38 «Lettre de l'abbé Ofroy à Mgr Plessis», Népisiguit, 27 décembre 1808.
5. Registre de Bartibog, 20 mai 1814.
6. Les généalogies des familles d'Otho Robichaud et de Louis Allain indique une forte propension des jeunes à se marier avec des partenaires de l'extérieur. Maurice Basque *Des Hommes de pouvoir. Histoire d'Otho Robichaud et sa famille, notables acadiens de Port-Royal et de Néguaac*, Néguaac, Société historique de Néguaac 1996, p. 126-132 et Corinne Laplante, «Louis Allain de Néguaac (1796-1862)», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 12, no 1, 1984, p.13-17.
7. Maurice Basque, *Entre Baie et péninsule, histoire de Néguaac*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1991, p. 76-77.
8. Ibid, p. 88-89.

CAPITAL FONCIER D'OTHO ROBICHAUD

Cette section présente les transactions foncières, les concessions de terres et la transmission des biens fonciers d'Otho Robichaud dans la région de Haut-Néguaac. L'évaluateur juge cette partie de l'exercice très important car il permet de localiser le lieu de résidence de ce dernier par la consultation des titres de concessions et des cartes d'arpentage.

A) LA FAMILLE DE LOUIS ROBICHAUD

Déporté de Port-Royal, Louis Robichaud et sa famille séjournent au Massachusetts pendant 20 ans soit de 1755 à 1775. En 1775, la famille émigre à Québec imitant les Loyalistes du Massachusetts qui trouvent refuge dans les colonies britanniques durant la Guerre d'indépendance américaine qui fait rage dans les colonies américaines.(1)

Otho Robichaud, né en 1742, suit ses parents à Québec mais part s'établir en Nouvelle-Écosse en 1778. On le retrouve dans les années 1780 dans la région de la Miramichi et il s'installe, par la suite, dans la région de Néguaac car il achète une terre en 1781. De son mariage en 1789 à Marie-Louise Thibodeau en 1789 naîtront 12 enfants dont les naissances s'échelonnent de 1790 à 1812. Il décède en 1824.

Otho Robichaud, tout comme ses voisins, vivent comme des squatteurs sur les terres de la région de Néguaac avant l'octroi de concession de terres par le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Cette situation n'empêche pas ces individus à se livrer à des activités agricoles, halieutiques ou commerciales.

Les preuves documentaires sur la présence d'Otho Robichaud à Néguaac sont abondantes. Elles nous présentent un individu qui entretient des relations épistolaires avec des membres de sa famille (soeur Vénérande à Québec) ainsi que des relations d'affaires avec différents individus de la colonie du Nouveau-Brunswick.

Comme l'objet de l'étude vise à préciser la date de la construction de la maison dite Otho-Robichaud arrêtons-nous à la question des titres de propriété.

Les demandes de concessions que les individus produisent à l'époque traduisent leur désir de régulariser la possession des terres qu'ils occupent ou qu'ils convoitent. Les octrois de terre, dans plusieurs cas, tiennent compte des droits acquis à la suite de transactions ou d'améliorations apportées sur un terrain en particulier.

L'octroi de concessions de terres par le lieutenant-gouverneur de la colonie légalise une série de transactions et sanctionne les droits d'occupation des individus qui ont défriché des terres.

Avant d'étudier plus attentivement la question de la localisation de la maison d'Otho Robichaud il est

nécessaire de passer en revue les différentes transactions foncières auxquelles il s'est livré et les concessions qu'il reçoit dans la région de Néguaç.

A) LES TRANSACTIONS FONCIÈRES D'OTHO ROBICHAUD À NÉGUAC

Otho Robichaud fait deux transactions foncières entre 1781 et 1789. Le 28 mai 1781, il achète, sans que la localisation et les limites en soient précisées, les terres de Pierre Loubert. (2)

Au printemps de 1789 il achète, sans indications quant aux limites et à la localisation, les terres de Jean Denoit (Desnoyers). (3)

Ces transactions font d'Otho Robichaud un propriétaire important de la région de Néguaç : l'octroi de concessions de terres par le gouvernement régularise une situation de fait et précise les intérêts qu'il détient dans la région.

B) LES CONCESSIONS DE TERRES OCTROYÉES À OTHO ROBICHAUD À NÉGUAC.(4)

En 1793, le gouvernement concède 5 étendues de terre à des habitants de Néguaç. Quatre d'entre elles nous intéressent.

Conjointement avec d'autres habitants (Jean Savoie, Anne Landry, François Savoie et Michel Allain), Otho Robichaud reçoit trois étendues de terres situées dans le Haut-Néguaç :

- «first tract» de 600 acres à l'est du ruisseau Robichaud
- «second tract» de 150 acres qui représente l'Île aux Foins
- «third tract» de 200 acres à la rivière aux Caches

Une autre concession à l'intention de Jean Denoit, le «fifth tract» de 200 acres à l'ouest du ruisseau Robichaud. Nous reviendrons plus tard sur cette concession.

C) LOCALISATION DES TERRES D'OTHO ROBICHAUD

Il est possible de localiser avec précision les terres occupées par Otho Robichaud dans la région de Néguaç grâce à certaines transactions faites entre ce dernier et ses voisins immédiats. À cette fin, le contrat d'achat des terres de Pierre Loubert de 1781 et deux des concessions de 1793 méritent d'être étudiées : la concession commune (first tract) et la concession à Jean Denoit (fifth tract).

1) ACHAT DES TERRES DE PIERRE LOUBERT EN MAI 1781

La transaction spécifie qu'il cède un terrain qui s'étend du «... premier ruisseau du nord est d'un côté [Ruisseau Robichaud]. De l'autre côté, du bord du sud-ouest [elle] prend à la première bouchure qui est entre Jean Savoie et moi...». Le voisin immédiat d'Otho Robichaud est donc Jean Savoie, un des récipiendaires de la concession du «First tract».

2) SUBDIVISION DU «FIRST TRACT»

Cette concession commune de 600 acres est subdivisée entre les trois familles récipiendaires (Allain, Robichaud et Savoie) en 1795.

Le greffe de Newcastle relate le partage des terres entre les concessionnaires le 18 mai 1795 :

«Now ... We [Otho Robichaud, Jean Savoie, Anne Landry, François Savoie, Michel Allain] ..., agree... To divide as follows : Otho Robichaux ... part of Village of Upper Neguac which he now occupies (60 rods in front to run due west course from the rivulet commonly called Robischaux's creek; also part of 2nd tract of Hay Island which he has therefore occupied...». (5)

Otho Robichaud demeure près du ruisseau Robichaud en 1795.

3) TERRES DE JEAN DENOIT

Les autorités gouvernementales concèdent à Jean Denoit 200 acres de terre malgré le fait qu'il ait quitté la région depuis 1789. Comme Otho Robichaud avait acheté ses droits de propriété avant son départ, il devient le propriétaire de la concession ce que reconnaît le greffe de Newcastle par un acte qui régularise la transaction d'achat de 1789 en 1795. (6)

Ainsi Otho Robichaud possède des deux côtés du ruisseau Robichaud 400 acres de terre.

4) LA MAISON D'OTHO ROBICHAUD

La transaction foncière de 1781 avec Pierre Loubert comprend l'acquisition de trois bâtiments: une maison, une grange et une boulangerie. Selon toute probabilité, il occupe cette maison car lors du partage du «First grant» en 1795, il est spécifié qu'il réside sur la parcelle de terrain contigüe à l'est du ruisseau Robichaud.(7)

Les pionniers de la région de Néguaac construisent leur résidence près du rivage afin d'avoir un accès aux ressources de la mer et pour se déplacer par voie d'eau d'un lieu à un autre.

Cet état de chose est confirmé par la carte que l'arpenteur George Sproule produit en 1793 : cette carte indique près du rivage la présence de 15 édifices sur la concession de «First Tract». (8)

La concentration des édifices près du rivage se continue avec la construction, en 1799 (9), d'une «petite chapelle sur le bord de la baie de ce nom sur un lopin de terre appartenant à ... Otho Robichaud». (10)

5) LA CHAPELLE DE NÉGUAC

Otho Robichaud est marguillier de la communauté catholique de Néguaac et, à ce titre, préside aux réunions de prière en l'absence du missionnaire. On retrouve sa signature dans les documents de la fabrique avec celle de Michel Allain.

Plusieurs auteurs soulignent les relations cordiales qui existent entre Michel Allain et les membres du clergé. On fait état du fait que Mgr Plessis et son entourage, lors de sa visite pastorale de 1812, séjourne chez Michel Allain dont il vante l'hospitalité. (11) Cet état de chose ainsi que les nombreux démêlés d'Otho Robichaud avec le clergé, sont invoqués pour expliquer le choix de l'évêque de résider chez Michel Allain le voisin.

Des considérations plus matérielles, notamment le manque d'espace, explique cette décision; en 1812 14 personnes (les parents et 12 enfants) composent la maisonnée Robichaud alors que la famille de Michel Allain ne compte que 8 personnes (les parents et 6 enfants non mariés).

En 1814, les habitants de la région acceptent de faire des travaux de rénovations à la chapelle et de construire un presbytère à la demande du missionnaire Charles French. (12) Le missionnaire Morriset, successeur de French, constate que les paroissiens n'ont pas tenu leur promesse car, en 1817, aucune amélioration n'a été apporté à la chapelle. (13)

La chapelle sert de lieu de rassemblement religieux même après la mort d'Otho Robichaud. La première église de Néguaac est construite sur le site du cimetière du village actuel ; elle est bénite le 19 novembre 1848. (14)

LES TESTAMENTS D'OTHO ROBICHAUD

En 1817, Otho Robichaud rédige le premier testament qu'on lui connaît. Dans ce testament, il cède à sa femme «...my two lots of land at Neguac and the marshes there unto belonging ...».(15) Dans la deuxième version de son testament rédigé le 12 avril 1823, suite au décès de son épouse Marie-Louise Thibodeau et du mariage de ses deux fils aînés, il cède «... To my sons Louis and Olivier my two lots of land at Neguac .. and after my decease to be guardians of their unmarried sisters and assist their brothers Frederick and Otho to build their house and barn ...». (16)

Otho Robichaud cède à ses enfants 1'usufruit des arbres fruitiers «...planted by me at my house in Neguac...». (17)

Jusqu'à maintenant, l'examen minutieux des documents ne donne aucune indication de la construction d'une autre maison par Otho Robichaud. Ce dernier occupe encore la maison achetée de Pierre Loubert en 1781. L'évaluateur n'accepte pas les hypothèses de la Société touchant la construction d'une autre maison par Otho Robichaud, maison qui aurait été construite sur le site actuel car elles ne sont que des hypothèses non confirmées par des preuves documentaires.(18)

La construction d'une maison sur le terrain concédé à Jean Denoit s'explique après le décès d'Otho et de la division de ses biens par ses enfants et notamment par ses deux fils Louis et Olivier. Des indications nous sont données à ce propos par le testament de Louis le 25 mars 1868.

Le testament de Louis spécifie que, suite au décès de son père en 1824, il obtint «The said two hundred acres being the westerly half of a tract of four hundred acres divided to my brother Oliver and myself by my late father Otho Robichau, in his last will and testament and was divided by us shortly after his death.» (19)

Ces legs testamentaires font ressortir deux choses. Tout d'abord la division des 400 acres de terres eut lieu au décès d'Otho et la parcelle de terre sur laquelle se trouve la Maison est celle qu'obtint Louis. La possession de ce terrain lui donne entière liberté de construire comme bon il lui semble une demeure pour lui et sa famille.

Comme à n'y a pas de document qui indique d'une façon incontournable la date de la construction de la

Maison, il faut s'appuyer sur l'étude architecturale de la maison et étudier les témoignages des contemporains et des descendants qui par leurs commentaires, leurs activités, leurs souvenirs ou leurs points de vue donnent des indications précieuses à ceux qui veulent bien les trouver et les interpréter.

Examinons maintenant les informations fournies par les études architecturales.

RÉFÉRENCES

1. Maurice Basque, *Des Hommes de pouvoir. Histoire d'Otho Robichaud et sa famille, notables acadiens de Port-Royal et de Néguaac*, Néguaac, Société historique de Néguaac, 1996, p. 99-113.
2. «Marché de vente faite en faveur de Auteau Robichaux [et Pierre Loubert] 1781», 28 mai 1781, *Report Concerning the Canadian Archives for the Year 1905*, Ottawa, King's Printer, 1906, p. 205-206.
3. 1 Néguaac, p. 134 no 41, vol. 3, «Marché de vente faite en faveur de Otho Robichaux par Jean Denoit», 18 mars 1795, *Newcastle, N.-B., Extraits du greffe 1784-1820*, Donat Robichaud, comp, auteur, Beresford, 1984, p. 92.
4. Les informations sont tirées du titre de la concession «Otho Robichau and 6 other Acadian settlers, 1750 acres in six tracts at the Neguac Village Miramichi Bay County of Northumberland» October 10, 1793, George Sproule, Surveyor General Office. PANB RS687A Survey Orders and Returns. 1- Surveyor General Return Books C. Dec. 22 1788- March 15, 1799. Carte d'arpentage de 1793 #336. L'acte de concession se trouve au New Brunswick Land Grants Vol. IV, no 293,14 octobre 1794.
5. 224 Néguaac Vol. 18, p. 18 no 11, May 18, 1795, Donat Robichaud, *Extraits du greffe de Newcastle*, p. 69.
6. 1 Néguaac Vol. 3, p. 92 no 41, March 18, 1795 Donat Robichaud, *Extraits du greffe de Newcastle*, p. 1.
7. Femand Robichaud abonde dans le même sens, «Arguments et faits en faveur de la thèse que la maison dite Otho-Robichaud de Néguaac est la maison achetée de Pierre Loubert en 1781», étude manuscrite, 28 août 1995, 6 p.
8. «Annexed Plan of grant to Otho Robichaux and 6 other Acadian Settlers», George Sproule, 1793, PANB RS686C C8/1.
9. Fidèle Thériault, «La première chapelle de Néguaac, (1799-1848)», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 26, no 1, 1998, p. 95-111. Voir aussi Arthur Gallien, «Néguaac», *Société historique acadienne*, 3e Cahier, 1962, p. 4-17.
10. *L'Évangéline*, le 3 décembre 1903, p. 3.
11. «Le Journal des visites pastorales de Mgr Joseph-Octave Plessis (évêque de Québec)», *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 11, nos 1-2-3, 1980, p. 68.
- 12- «The names of the Parishoners of Nigaweck for the act of finishing the church & building the chapel house», May 20th 1814. Registre de Bartibog.
13. Archives de l'Archevêché de Québec, NB VI-148 «Lettre de J.-E. Morisset à Mgr Plessis», Miramichi, 31 janvier 1817.
14. Thériault, Fidèle, «La première église de Néguaac», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 24, no3,1996, p.32-37.
15. Fidèle Thériault, *Documents relatifs à l'histoire de la famille Robichaud de Néguaac (N.-B.)*, Fredericton, auteur, 1990, p. 59.
16. Basque, *Des Hommes de pouvoir*, p. 145-146.
- 17 Ibid., p. 146.
18. Femand Robichaud, «Document adressant l'article de Monsieur Fidèle Thériault publié dans la Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, édition xxviii. 1998, intitulé < La première chapelle de Néguaac (1799-1848) et l'origine de la maison Otho-Robichaud de Néguaac >», étude manuscrite, 10 novembre 1998, étude non paginée, 16 pages, + 4 pages de références + plus documents annexés; Robichaud, «Étude sur l'origine de la maison Otho-Robichaud, Néguaac, N, B.», étude manuscrite, 30 octobre 1995, 36p; Robichaud, «Notes critiques sur le document intitulé < La Maison Robichaud de Néguaac. Un aperçu historique >» par Fidèle Thériault», étude manuscrite, 5 décembre 1998, 3 p.
19. Basque, *Des Hommes de pouvoir*, p. 195.

RAPPORTS ARCHITECTURAUX

Quatre rapports architecturaux ont analysés avec plus ou moins de profondeur les éléments de la structure et les méthodes de construction de la maison. L'évaluateur a étudié les rapports et a interviewés trois des auteurs des quatre rapports.

1) RODOLPHE BOURQUE

Le premier est rédigé par Rodolphe Bourque en 1971 dans le cadre d'une étude visant à faire le recensement des vieilles maisons acadiennes avant la mise sur pied du Village historique acadien de Grande-Anse. Ce dernier n'a pas eu la possibilité de faire une étude approfondie de l'édifice. L'auteur en s'appuyant sur les informations données par le propriétaire de l'époque, Azade Codin, estime que la maison a été construite entre 1820 et 1840. Il rapporte la tradition populaire selon laquelle plusieurs éléments de la structure de la maison proviendraient de la lère chapelle de Néguaç.(1)

2) GILLES BOURQUE

Une deuxième étude est produite par le consultant gilles Bourque en 1994. (2) Son auteur a eu un accès limité aux éléments architecturaux de la maison qui appartenait à cette époque à Edmond Savoie; il n'a pas procédé à un curatage en profondeur de la propriété. L'auteur utilise dans ses conclusions les commentaires de la tradition populaire selon laquelle la maison aurait été construite par Otho Robichaud à la fin du 18e siècle.

L'évaluateur considère que Patrimoine a pris la décision de désigner la Maison comme site historique provincial sur la foi des informations fournies par ces deux rapports qui, somme toute, n'apportent que peu de données scientifiques vérifiables.

3) FERNAND ROBICHAUD

Fernand Robichaud, un des promoteurs du projet de sauvegarde de la Maison soumet deux présentations 1995.(3) L'auteur élabore des hypothèses et de déductions basées sur une utilisation erronée de documents historiques et un curetage partiel de certains éléments architecturaux, notamment la fondation, le plancher du rez-de-chaussée et des bardeaux.

Dans un premier temps Robichaud soutient que le dicton selon lequel «... le site de la première maison est présentement sous la mer est non fondé.»(4) Selon lui, la Maison est bien celle qu'Otho Robichaud achète de Pierre Loubert lors d'une transaction en 1781. Cette position lui permet de soutenir que la Maison est la plus vieille maison acadienne.

Trois mois plus tard, il se ravise et considère que la position qu'il endossait est une légende.(5) Il base sa nouvelle thèse sur la présomption qu'il n'est pas «historiquement raisonnable de croire qu'Otho aurait continué d'habiter cette maison [Pierre Loubert]. (6) En utilisant des données architecturales, il contredit la théorie selon laquelle la Maison aurait été construite à partir des matériaux de la lère chapelle de Néguaç au milieu du 19e siècle.

L'évaluateur considère que les données du curetage faites en 1995 ne permettent pas à l'auteur des rapports de soumettre une étude sérieuse qui évalue les matériaux et les techniques de construction. De plus, les changements brusques d'opinion de Robichaud et les hypothèses appuyées plus sur la réflexion que sur les preuves documentaires n'ont pas convaincu l'évaluateur de la justesse de la thèse soutenue par la Société. (7)

4) RÉGINA KANIAK

La quatrième étude est soumise en juin 1997 par la spécialiste en architecture, Régina Kaniak. Son étude, commanditée conjointement par Patrimoine et la Société, se divise en deux parties : la première consiste en un

rapport de curetage de la maison (8) et le deuxième représente un plan de restauration de l'édifice (9).

Le rapport de curetage étudie pour la première fois et d'une façon globale les différentes composantes de la structure de la maison : fondation, maçonnerie, structure et revêtement extérieur, les portes et les fenêtres, les différentes couches du plancher et la toiture. Par la profondeur, la quantité ainsi que la qualité des informations, le rapport Kaniak représente aux yeux de l'évaluateur l'étude la plus sérieuse et la plus crédible au point de vue architectural de la Maison.

De prime abord, l'évaluateur constate que le rapport de curetage est très peu explicite au point de vue chronologique. Kaniak fournit seulement quelques indices chronologiques selon lesquels la structure «très ancienne» aurait reçu une couche de bardeaux en 1855 ; les pierres de la fondation s'apparentent à celles que l'on retrouve sur la maison construite par Frédéric Robichaud, fils d'Otho, construite dans les années 1830.

L'évaluateur a appris avec surprise que le rapport de curetage qu'on lui a remis représente en fait la 2e

version, les conclusions du premier rapport ayant été refusée par la Société. Une demande de consultation de la lele version a été soumis auprès des deux parties. La Société a répondu que la copie de la lere version avait été détruite. Patrimoine nous a fourni une copie intitulée brouillon du rapport de curetage qui porte la même date que la version finale, soit le 25 juin 1997. (10)

La consultation de la lere version du rapport de curetage est plus explicite au point de vue chronologique. La spécialiste souligne que les matériaux de construction, les clous coupés, les serrures de portes et les pièces de charpente équarries à la hache laissent croire que la maison a été construite durant le 2e quart du 19e siècle. (11)

La spécialiste en architecture et les employés de Patrimoine m'ont indiqué que la Société a exigé que ces dates ne figurent pas dans le rapport final. Cette version des faits m'a été confirmée par Fernand Robichaud de la Société qui affirme que l'auteur du rapport n'avait pas de preuves pour avancer ces dates.

L'évaluateur considère cette attitude de la Société comme cavalière. Cette dernière ne peut rejeter les conclusions d'une étude si celle-ci contredit la thèse qu'elle soutient sans offrir une contre-proposition qui s'appuie sur des arguments historiques et architecturaux validés et vérifiables.

En filigrane, Kaniak laisse entendre que la tradition populaire selon laquelle la Maison est celle qu'a habité Otho Robichaud ne peut être corroborée par les conclusions du curetage. Dans l'introduction des deux versions du rapport de curetage elle souligne que les informations obtenues à la suite du curetage «demeurent difficile à expliquer et incohérentes selon certaines recherches historiques et la mémoire collective». (12)

L'évaluateur est étonné du commentaire de Kaniak selon lequel «... le découpage de la sole, a probablement été faite pour la construction d'un four à pain.».(13) Cette technologie, bien qu'employée en Acadie dans la région de Port-Royal jusqu'au moment de la dispersion (14), ne semble pas avoir survécue après la déportation. Les exilés ayant vécu au Massachusetts et au Québec se font familiarisés avec d'autres méthodes pour cuire leur pain. Ainsi, en arrivant à Néguaç, Otho Robichaud achète, en 1781, la propriété de Pierre Loubert qui comprend «une boulangerie» c'est-à-dire une structure indépendante du foyer et de la maconne. (15) Il reste à démontrer que ce type de maconne avec un four à pain incorporé faisait partie du mode de construction des maisons acadiennes au Nouveau-Brunswick à la fin du 18e et du 19e siècles. Jusqu'à maintenant aucun exemple de ce type de construction n'a été retrouvé dans la province. (16)

Les informations fournies par. les deux rapports (version brouillon et finale) représentent aux yeux de l'évaluateur l'étude la plus sérieuse au point de vue architecturale de l'édifice. Les rapports font état d'une connaissance des méthodes de construction et des outils utilisés aux 18e et 19e siècles.

CONCLUSION

L'évaluateur accepte les données du rapport Kaniak selon lesquelles la maison fut construite durant la 2e partie du 19e siècle.

RÉFÉRENCES

1. Rodolphe Bourque, «Social and Architectural Aspects of the Acadians in New Brunswick», document manuscrit, Frederidon, Historical Resources Administration, 1971, 203 p. Le texte qui touche la maison Azade Godin se trouve aux pages 107-111.
2. Gilles Bourque, «Maison Otho Robichaud, Néguaç (N.-B.) : étude historique et architecturale», document manuscrit, 15 mars 1994, 8 pages +11 pages dessins.
3. Fernand Robichaud, «Arguments et faits en faveur de la thèse que la maison dite Otho-Robichaud de Néguaç est la maison achetée de Pierre Loubert en 1781», étude manuscrite, 28 août 1995, 6 p.; «Étude sur l'origine de la maison Otho-Robichaud, Néguaç N.-B.», étude manuscrite, 30 octobre 1995, 36p.
4. Robichaud, «Arguments et faits en faveur de la thèse», p. 4.
5. Robichaud, «Étude sur l'origine de la maison Otho-Robichaud», p. 14
6. Ibid., p. 14.
7. «J'ai longtemps réfléchi sur la maison Otho-Robichaud, cette maison étant la maison de mes ancêtres». Robichaud, «Arguments et faits en faveur de la thèse», p. 5
8. Regina Kaniak, «Rapport sur le curetage à la maison Otho Robichaud à Néguaç (N.-B.)», document manuscrit 25 juin 1997, 13 p.
9. Regina Kaniak, «Plan de restauration de la maison Otho Robichaud à Néguaç (N.-B.)», document manuscrit, 4 juillet 1997, 4 p. + 9 pages dessins architecturaux.

10. Régina Kaniak, «Rapport sur le curetage à la maison Otho-Robichaud à Néguaac, NB.», 1ere version, document manuscrit, 6 pages.

11. Ibid.

12. Kaniak, «Rapport sur le curetage», 1ere version p. 1 ; 2e version, p. 2.

13. Kaniak, «Rapport sur le curetage», 2e version, p. 10.

14. David Christianson, «Acadian Archeological Research at Belleisle, Nova Scotia», *An Occasional Journal for Nova Scotia*, vol. 8, Spring 1984, p. 17-21.

15. «Marché de vente faite en faveur de Auteau Robichaux [et Pierre Loubert] 1781», 28 mai 1781, *Report Concerning the Canadian Archives for the Year 1905*, Ottawa, King's Printer, 1906, p. 205-206.

16. La Société fait de nombreuses allusions à la présence d'un four à pain comme élément de preuve de la construction de la Maison au 18e siècle. Le fait que le permis émis par Patrimoine le 1er octobre 1997 ne prévoit pas la construction d'un four à pain incorporé à la cheminée est considéré comme illégal par la Société; «... le Ministre a signé un permis qui était faux ou tout le moins non-valide». Courriel de Fernand Robichaud à Jean Daigle, 23 novembre 1998.

LES DÉBATS DES HISTORIENS

Cette partie a pour but de faire ressortir les débats de historiens entourant la question de la Maison et de déterminer si des preuves historiques peuvent fournir des informations sur le propriétaire de celle-ci.

On peut regrouper les études des historiens autour de quatre grandes questions : le rôle des élites, le 1er propriétaire de la Maison, la 1ere chapelle de Néguaac et la localisation de la Maison.

1) LE RÔLE DES ÉLITES

L'historien Maurice Basque fait ressortir le rôle des élites dans l'évolution de la société acadienne.(1)

Cette orientation de la recherche met en évidence le rôle joué par certains individus dans la société acadienne. Dorénavant, il n'est plus possible de présenter la société acadienne comme constituée d'un groupe d'individus pauvres, sans ressources et surtout sans pouvoirs politiques.(2) Cette nouvelle vision de la société acadienne, tout en faisant ressortir sa complexité, s'appuie sur le dépôt documentaire disponible aux chercheurs contemporains.

Basque illustre sa thèse en étudiant les activités de la famille Robichaud. L'existence d'un assez grand nombre de documents sur les activités d'Otho Robichaud permet de mettre en évidence les différentes fonctions qu'il a exercé dans la société : juge de paix, capitaine de milice, évaluateur des impôts, marguillier ainsi que ses activités commerciales.

La Société a utilisé les conclusions de l'historiographie sur les élites pour faire des affirmations exagérées qui reste à démontrer. Ainsi le «... pouvoir acadien du nord du Nouveau-Brunswick était à Néguaac pour la majeure partie d'un demi-siècle.».(3)

Dans la même veine, l'évaluateur trouve peu convaincant l'argument de la Société qui prétend que la date de la construction d'une nouvelle maison par Otho Robichaud coïncide avec sa nomination comme juge de paix «... parce qu'il fallait délivrer ce service dans un endroit acceptable». (4) Il faut reconnaître que les postes administratifs de l'époque ne comportent aucun salaire.

La Société utilise les conclusions sur le pouvoir de l'élite acadienne pour faire avancer sa cause qui est la préservation de la Maison. N'acceptant pas le débat des idées qui existe entre historiens, elle considère que ceux qui émettent des objections ou des doutes sur sa thèse selon laquelle la Maison est celle construite par Otho Robichaud font partie d'un complot visant à le discréditer. (5)

2) LE 1er PROPRIÉTAIRE DE LA MAISON

Les opinions des historiens divergent quant au nom du premier propriétaire de la Maison.

Le même historien donne le nom de deux propriétaires différents pour la maison. Ainsi Maurice Basque en 1991 identifie le 1er propriétaire de la maison comme Louis Robichaud, le fils d'Otho Robichaud.(6) En 1995, dans un ouvrage commandité par la Société historique de Néguaac, le même auteur donne, cette fois-ci, Otho Robichaud comme propriétaire de la maison en se basant sur des informations fournies par Fernand Robichaud. (7) L'évaluateur considère les preuves comme peu probantes.

En 1998, l'historien Fidèle Thériault soutient que Louis Robichaud est le 1er propriétaire de la maison et qu'il

utilise une partie de la 1^{ère} chapelle de Néguaac, désaffectée à la fin des années 1840, pour construire sa demeure sur le site actuel de la Maison.(8)

Il faut donc examiner les autres éléments de preuve utilisés par les historiens pour déterminer le nom du 1^{er} propriétaire de la Maison.

3) LA 1^{ère} CHAPELLE DE NÉGUAC

Une question qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a empoisonné les relations entre Patrimoine et la Société est la parution de l'article de Fidèle Thériault sur la chapelle de Néguaac au cours de l'hiver 1998.

L'auteur soutient que la moitié de la charpente de la chapelle de 50 pieds représente la structure originale de la Maison. L'évaluateur considère que cette théorie n'est pas crédible car les dimensions de la chapelle ne sont pas connues.

De plus, les dimensions de la chapelle sont difficiles à accepter; pourquoi une communauté chrétienne aurait-elle construit un édifice pour la prière d'environ 50 pieds de long où aucun office religieux n'est célébré pour une population d'environ 60 personnes ?

Il faut aussi souligner que des chapelles de dimensions beaucoup modestes sont construites dans d'autres communautés acadiennes de la région du nord-est. Ainsi à Shippagan, une chapelle de 22 pieds sur 28 pieds est construite en 1820. (9)

Cette hypothèse est peu crédible et ne permet pas de déterminer la date de la construction de la Maison. Tout ce que l'on peut dire c'est que la chapelle a été utilisée jusqu'à la fin des années 1840 sans que l'on connaisse son sort immédiat par la suite. En 1893, des témoins nous informent que le terrain sur lequel se trouvait la chapelle où leur mariage fut célébré a été rongé par les vagues. (10)

4) LA LOCALISATION DE LA MAISON

L'historien utilise des documents pour appuyer son récit. Dans le cas de la Maison, il faut trouver des actes de vente et de concessions pour démontrer hors de tout doute les titres de possession d'un individu. Cette question a été étudiée dans la section plus haut «Les concessions de terre et les transaction foncières».

Les cartes utilisées dans le débat ont été un élément majeur de discorde qui a amené des accusations de falsification.

L'historien Fidèle Thériault dans son article sur la 1^{ère} chapelle de Néguaac reproduit une carte de la région de Néguaac dont l'original se trouve aux Archives publiques du Nouveau-Brunswick. (11) Thériault soutient que cette carte date de 1810 et traduit l'existence d'environ une quinzaine de bâtiments et d'une chapelle dans la région de Haut-Néguaac. (12)

Fernand Robichaud soutient que cette carte ne date pas de 1810 mais est plutôt la carte d'arpentage qui accompagne la concession originale de 1793 aux habitants de Haut-Néguaac.

La Société fait plusieurs lectures de la carte. En premier lieu, elle considère que la carte, considérée comme datant de 1793, a été adultérée car un édifice identifié comme une chapelle ne peut figurer sur la carte car le temple n'a été construit qu'en 1800. (13) Deuxièmement l'indication de la présence d'un édifice sur le site actuel de la Maison, prouve que la Maison se trouvait «sur son site actuel le 10 octobre 1793». (14) En troisième lieu, le fait que l'édifice situé près du ruisseau Robichaud a été rayée de traits de crayon constitue une tentative de camouflage de la présence de la Maison. (15)

Ce sont là des accusations que l'évaluateur considère comme très graves qui nécessitent une résolution suite à une étude attentive des originaux.

Une consultation de la carte s'imposait et une discussion avec les autorités et les spécialistes des Archives provinciales était nécessaire pour vérifier la validité des accusations. C'est ce qu'a fait l'évaluateur lors d'un voyage à Fredericton le 19 novembre 1998.

LA CARTE NI / 27

1) Le premier commentaire que l'examineur fait à la suite attentive de la carte est le suivant. Cette carte est une ébauche servant à l'élaboration d'une carte d'arpentage qui ne porte aucune date et aucune signature. Elle est collée dans un grand album qui rassemble, pour des fins de conservation et de consultation, un ensemble disparate de cartes, de plans qui ne peuvent donner aucune indication sur la date de production de la carte. L'évaluateur considère que les dates suggérées aussi bien par Thériault et Robichaud ne peuvent être acceptées.

2) Le deuxième commentaire touche les accusations de falsification de la carte lancées par Fernand

Robichaud. L'examineur a constaté qu'effectivement l'original exhibe des caractéristiques qui portent à croire que des informations additionnelles ont été ajoutées à différents moments en utilisant différents matériaux: encre, crayon.

En effet, la couleur de l'encre qui fait le contour du littoral est plus pâle que celle des carrés indiquant la présence d'édifices sur la partie de Haut-Néguac ce qui porte à croire que ces informations furent ajoutées plus tard. De plus, le carré indiquant la présence d'un bâtiment sur le site actuel de la Maison est rayé de traits de crayon. La plupart des spécialistes consultés affirment que les marques de crayon sur le carré qui se trouve près du ruisseau Robichaud ne constituent pas une tentative de camouflage comme le prétend Robichaud. Les rayures ont plutôt l'effet contraire ; celui de faire ressortir, de mettre en évidence le carré dessiné à l'encre! Pour justifier l'accusation de falsification lancée par Robichaud il aurait plutôt fallu constater une tentative d'effacement du carré, ce qui n'est pas le cas.

Les spécialistes en cartographie, dont Allen Doiron des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick, considèrent qu'il était fréquent au 19^e siècle d'ajouter des informations sur des cartes existantes. La rareté du papier, la difficulté de dupliquer les documents encourageaient cette façon d'agir.

Cette situation n'est pas unique à ce document mais semble courante selon l'archiviste provinciale Marion Beya «... records "evolve" over time, which is to say, when records are conveyed to us, they sometimes bear evidence of new information having been added after their original creation.» (16)

Les accusations de falsification récente du document N1/27 peuvent être écartées du revers de la main.

En effet, l'historien William Ganong, qui communiquait constamment avec l'archiviste fédéral Placide Caudet publie en 1908 un historique de Néguac.

Dans son texte, il publie une carte qui reproduit dans ses moindres détails les éléments d'informations qui se trouve sur la carte NI/27. Ganong hésite cependant à donner une date à la carte qu'il reproduit ; il la présente tout simplement comme «an early plan». (17)

La publication de Ganong en 1908 nous permet d'affirmer, qu'à ce moment, la carte a acquis sa forme définitive et qu'aucun autre élément d'information ou «altérations» ne furent ajoutées par la suite.

L'évaluateur considère l'accusation de falsification lancée par Fernand Robichaud et la Société comme tout à fait gratuite et non fondée.

L'évaluateur se demande s'il ne s'agit pas là d'une tentative malhonnête de prouver l'existence de la Maison comme celle d'Otho-Robichaud. En accusant la partie adverse de falsification documentaire, la Société tente de jeter le discrédit sur ses adversaires et faire croire qu'il y a un complot visant à anéantir ses efforts.

Dans le cas présent, l'accusation de la Société selon laquelle «... la fabrication de preuves à l'appui et les inexactitudes répétées donnent un oeil au beurre noir à la communauté d'historien(ne)s acadien.» se retourne contre elle.

Cette accusation infirme toute sa démarche. (18)

L'évaluateur considère que les accusations de falsification de la Société sont totalement fausses et ne s'appuient sur aucune preuve tangible.

B) CARTE D'ARPENTAGE DE GEORGE SPROULE 1793

L'évaluateur juge tout à fait à propos de donner les précisions suivantes sur la carte d'arpentage de George Sproule de 1793 afin de rectifier le débat et mettre les pendules à l'heure.

La Société considère comme fausse la carte d'arpentage de 1793 reproduite dans un article sur Louis Allain de Néguac par Corinne Laplante. (19) Des accusations de fraude (20) sont à nouveau lancées par la Société qui considère que cette carte est une contrefaçon de la carte qui sert d'armature à leur thèse selon laquelle elle représente la réalité des années 1793-1794. (21)

Cette carte, considérée comme fausse par la Société, est en fait la bonne!

Cette carte d'arpentage accompagne le document descriptif de la concession de terres de 1 750 acres à Néguac en 1793. (22) Cette carte est signée par George Sproule, arpenteur en chef de la colonie du Nouveau-Brunswick, et comporte toutes les données d'arpentage usuelles en plus d'indiquer à l'aide de rectangles la présence d'édifices dans les régions concédées. Ainsi Sproule indique la présence de 15 édifices sur le «First tract» de 600 acres.

L'évaluateur considère que les habitations représentées sur le «First tract» sont celles qui existaient à ce moment. Cette carte est comme une photo qui présente la situation des habitations existantes au moment où la

carte fut produite. Cette carte n'indique pas la présence d'un édifice sur le site de la rivière Robichaud où se trouve la Maison actuellement.

L'évaluateur ne peut accepter l'affirmation de la Société selon laquelle la Maison existe sur le «Fifth tract» en 1793.

L'évaluateur rejette les accusations de fraude que la Société lance à l'égard de la carte reproduite dans l'article de Corinne Laplante.

CONCLUSION

Après avoir examiné les différentes questions débattues par les historiens touchant la Maison, force nous est de reconnaître que les discussions ont été acrimonieuses. L'évaluateur fait les constatations suivantes. Il n'existe aucune preuve documentaire selon laquelle la Maison existait en 1794. Les historiens n'ont pas trouvé de documents qui démontrent qu'Otho Robichaud a construit une maison autre que celle qu'il acheta en 1781 de Pierre Loubert

RÉFÉRENCES

1. Basque, *Des Hommes de pouvoir*.
2. Léon Thériault, «L'Acadie, 1763-1978. Synthèse historique», *L'Acadie des Maritimes : études thématiques*, Jean Daigle éd, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1980, p. 49-63.
3. Robichaud, «Document adressant l'article de Monsieur Fidèle Thériault», p. 14.
4. Robichaud, «Étude sur l'origine», p. 14.
5. Robichaud, «Document adressant l'article de Monsieur Fidèle Thériault», p. 13.
6. «Maison de Louis Robichaud, construite vers 1830», Maurice Basque, *Entre Baie et péninsule, histoire de Néguaac*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1991, p. 75.
7. «Selon Fernand Robichaud, le notable de Néguaac, se dote d'une nouvelle maison vers 1795...», Basque, *Des Hommes de pouvoir*, p. 175.
8. Fidèle Thériault, «La première chapelle de Néguaac, (1799-1848)», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 26, no 1, 1998, p. 95-111.
9. «Thomas Cooke à Mgr Plessis», 22 janvier 1821, *Les Ursulines des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours*, Tome 3, Montréal, Pigeon, 1888, p. 76.
10. *L'Évangéline*, 14 décembre 1893.
11. Public Archives New Brunswick, RS687B 8/1, plan # 27. L'inscription N1/27 figure sur la carte. À l'avenir cette inscription sera employée pour identifier la carte.
12. Thériault, «La première chapelle de Néguaac», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 26, no 1, 1998. La carte se trouve à la page 99.
13. Robichaud, Fernand, «Document adressant l'article de Monsieur Fidèle Thériault publié dans la Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, édition xxviii, 1998, intitulé «La première chapelle de Néguaac (1799-1848) et l'origine de la maison Otho-Robichaud de Néguaac», étude manuscrite, 10 novembre 1998, étude non paginée, (16 pages), + 4 pages de références + plus documents annexés, p. 5. «Nous avons découvert que celle-ci [carte de 1810] avait été altérée.»
14. Ibid, p. 3.
15. Ibid., p. 5. «De plus, le lieu où se trouve la Maison Otho-Robichaud a été touché ou barbouillé pour tenter, semblerait-il, d'effacer ou cacher l'existence même de la Maison Otho Robichaud», p. 5.
16. Marion Beyea, «Provincial Archives does not < alter > records», *The New Brunswick Reader Magazine*, December 12,1998, p. 4.
17. William F. Ganong, «The History of Neguaac and Bumt Church», *Acadiensis*, vol. 8, 1908, p. 267-286. La carte se trouve à la page 273.
18. Ibid., p. 15.
19. Corinne Laplante, «Louis Allain de Néguaac (1796-1862)», *Revue d'histoire de la Société historique*

20. Le 21 octobre 1998, la Société expédie une lettre au Ministre Roly McIntyre du Ministère du développement économique, du Tourisme et de la Culture du Nouveau-Brunswick qui présente «... a clear evidence of fraud on a government document...». Derwin Gowan, «A House Divided : The Restoration of the Home of the < Benedict Arnold > of Acadia has Triggered Accusations of Document Tampering and Forced Acadians to Re-examine their History», *The New Brunswick Reader Magazine*, December 5, 1998, p. 10.

21. «Cette carte, de toute évidence, est fausse ... / Il est évident que la personne responsable de ce délit, était consciente que la carte de 1793 prouvait l'existence de la maison Otho-Robichaud sur son site actuel en 1793, d'où l'importance pour cette personne, qui n'est pas un supporteur du projet de restauration de la Maison Otho Robichaud, de faire une autre carte qui ne contiendrait pas la maison Otho Robichaud». Fernand Robichaud, «Document adressant l'article de Fidèle Thériault», p. 12-13. En caractère gras dans le texte.

22. «Annexed Plan of grant to Otho Robichau and 6 other Acadian Settlers», George Sproule, 1793, PANB RS686C C8/1

LES TÉMOIGNAGES CRÉDIBLES

L'évaluateur a reçu de la Société une série de dépositions qui dans plusieurs cas sont contradictoires mais dont la teneur vise à démontrer que la Maison est bien celle qu'a habité Otho Robichaud. (1) Ces témoignages sont recueillis afin de contredire la thèse soutenue par Fidèle Thériault selon laquelle la Maison est en fait est en fait une partie de la lere chapelle et contredire le témoignage d'une informatrice citée dans l'article. (2)

L'évaluateur préfère ne pas considérer ces témoignages qui sont recueillis par les parties adverses selon leur pertinence pour le soutien de leur point de vue.

L'évaluateur a tenté de retrouver des commentaires et des témoignages plus anciens. Les informations fournies par les individus au 19e siècle et au début du 20e siècle acquièrent une crédibilité dans le débat actuel car ils sont livrés d'une façon tout à fait désintéressée et ne visent pas à défendre une position ou choisir un camp dans le débat actuel. Des informations données par des descendants d'Otho Robichaud sont révélateurs quant à l'attachement qu'ils accordent à l'ancêtre et aux souvenirs qu'ils ont conservés.

INFORMATIONS DONNÉES PAR LES DESCENDANTS

L'évaluateur a été frappé par la quantité d'informations donnés par les descendants de la famille Robichaud de Néguaq qui informe le correspondant du village du journal *L'Évangéline* qu'ils ont en leur possession des souvenirs d'Otho Robichaud.

Ainsi, Agapit Robichaud possède un télescope et un verre à vin du temps d'Otho Robichaud.(3)

L'Évangéline rapporte que Louis P. Robichaud conserve un berceau qui a bercé la famille du vieux Otho et celle de Louis et un fusil de guerre possédé par Otho Robichaud. (4)

L'historien Placide Caudet publie dans l'hebdomadaire *Le Moniteur acadien* que Prudent Robichaud, fils de Louis Robichaud, conserve une vieille coupe française ayant appartenu à son grand-père Otho Robichaud. (5)

Ces témoignages soulignent l'attachement à la mémoire de l'ancêtre pionnier de Néguaq et la fierté de conserver des objets qui lui ont servi.

L'évaluateur tient à faire remarquer que les descendants sont muets sur le sort de la maison ancestrale qui aurait une signification et un symbolisme beaucoup plus grand que la possession d'un objet quelconque. L'absence de témoignage en ce sens est pour ainsi dire, éloquent. Si les descendants directs d'Otho Robichaud soulignent la propriété d'objets lui ayant appartenu, c'est que le capital symbolique le plus important, la maison qu'il a habité, n'est plus là à la fin du 19e siècle pour témoigner de sa présence.

TÉMOIGNAGE DE WILLIAM GANONG

Il faut aussi tenir compte du témoignage d'un chercheur qui s'est intéressé à l'histoire du Nouveau-Brunswick au début du 20e siècle. L'historien William Ganong a rédigé dans la revue *Acadiensis* les historiques de plusieurs villages de la péninsule acadienne (Miscou, Shippagan, Caraquet, Pokemouche, Tracadie, Tabusintac et Néguaq). Il a visité le village de Néguaq comme en témoigne les photos publiées dans son article et il a interrogé des habitants du village dont Romain Savoie. (6) Ganong profite aussi des informations de l'historien Placide Caudet (7) qui avait publié quelques années auparavant plusieurs documents se rapportant à Néguaq et à Otho Robichaud. (8) Ganong sur la foi des informations reçues affirme «The site of these buildings, [la maison, la grange et le four à pain acheté de Pierre Loubert] which Robichaud occupied, is well known locally ; it was at Upper Néguaq, (or Nigawoueke, as the deed has it), as

shown by the accompanying plan, though the exact site is said now to be washed away by the sea.» (9)

L'information acquiert encore un niveau crédibilité plus important.

L'évaluateur, après avoir lu tous les autres historiques des autres villages du nord-est rédigé par Ganong, constate que ce dernier ne donne aucune indication sur la localisation des résidences des pionniers et de ce qu'il en est advenu par la suite.

Ganong en précisant que le site de la maison a été rongé par les vagues souligne sa disparition dont la perte fait partie du bagage de souvenirs des contemporains. Cette affirmation n'a pas été démentie dans la presse ou par des chercheurs à l'époque.

CONCLUSION

Sur la foi des informations fournies par les descendants d'Otho Robichaud et sur l'étude de l'historien Ganong, l'évaluateur considère que la maison occupée par Otho Robichaud n'est celle qui a été désignée par la Province comme un site historique provincial.

RÉFÉRENCES

1. Robichaud, Fernand, «Document adressant l'article de Monsieur Fidèle Thériault publié dans la Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, édition xxviii, 1998, intitulé < La première chapelle de Néguaac (1799-1848) et l'origine de la maison Otho-Robichaud de Néguaac >», étude manuscrite, 10 novembre 1998. Référence aux dépositions d'Aurèle Godin, d'Edmond Savoie, Nélida Vautour, Odette Vautour.
2. Thériault, Fidèle, «La première chapelle de Néguaac, (1799-1848)», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 26, no 1, 1998. Voir le témoignage de Dorée Godin à la page 104. Ce témoignage n'est pas accepté par la Société.
3. *L'Évangéline*, 21 août 1902. La même information est rapportée de nouveau par le journal le 4 décembre 1902.
4. Le 23 août 1903.
5. *Le Moniteur acadien*, 21 décembre 1886.
6. Ganong, William F, «The History of Neguac and Burnt Church , *Acadiensis*, vol. 8, 1908, p. 278.
7. *Ibid.*, p. 277-278.
8. Voir *Report Concerning the Canadian Archives for the Year 1905*, Ottawa, King's Printer, 1906.
9. Ganong, «The History of Neguac», p. 279. L'information est corroborée par des couples qui fêtent leur 50e anniversaire de mariage en 1893. On affirme que le terrain sur lequel se trouvait la chapelle où leur mariage a été célébré a été rongé par les vagues. *L'Évangéline*, 14 décembre 1893.

CONCLUSION

L'examen des différentes composantes du dossier de la maison Otho-Robichaud n'a pas permis de conclure que la Maison désignée site historique provincial a été habitée par Otho Robichaud. Son premier propriétaire fut son fils Louis.

Les informations recueillies sur le capital foncier accumulé par Otho Robichaud nous confirme qu'il a acquis le long de la côte une terre de Pierre Loubert en 1781 et qu'il s'est fait concéder 200 acres de terre à l'ouest du ruisseau Robichaud. Aucune preuve n'a pu confirmer qu'il a construit une autre maison que celle qu'il possédait depuis 1781.

Malgré la présence de 4 études architecturales une seule est faite à partir de tous les éléments de la structure de la Maison. L'étude de Kaniak, même si elle a été contestée par la Société parce qu'elle présentait comme date probable de construction la deuxième partie du 19e siècle, demeure la plus probante.

Les historiens ont abordé plusieurs questions dans le but d'élucider la question du premier propriétaire de la Maison. Ce faisant, des accusations de falsification ont été lancées; ces accusations ont été rejetées par l'examineur comme fausses car elles émanaient d'une lecture fautive des documents. Les historiens n'ont pas prouvé que la Maison a été construite par Otho Robichaud.

En dernier lieu, des témoignages des descendants d'Otho Robichaud ainsi que les recherches de l'historien

Ganong nous permettent d'affirmer qu'au 19^e siècle la tradition populaire reconnaissait que la maison originale d'Otho Robichaud n'existait plus. Ses descendants étaient heureux de posséder des souvenirs qui les unissaient à leur ancêtre.

RECOMMANDATIONS

L'examineur tient à faire les commentaires et les recommandations suivantes aux lecteurs de ce rapport.

1) Même si aucune preuve n'a été trouvée touchant l'existence de la maison Otho-Robichaud, son importance et le rôle qu'il a joué dans la région de Néguaac et du nord-est n'en sont pas pour autant diminués. La tâche de l'évaluateur consistait à établir s'il y avait un lien entre Otho Robichaud et le lieu historique provincial Maison Otho-Robichaud.

2) La présente étude n'aurait jamais été soumise à un examinateur si tout le processus d'évaluation architecturale, de recherches historiques et cartographiques avait été réalisé au départ avant la prise de décision par la division du Patrimoine de déclarer la maison Otho-Robichaud site historique provincial protégé.

3) L'examineur n'a pas voulu toucher la question des relations entre la Société et Patrimoine durant la période de restauration de la Maison. Beaucoup de problèmes touchant le respect des conditions présentées par les permis auraient pu être évités si une plus grande supervision et des contacts plus fréquents auraient été exercés entre Patrimoine et la Société.

BIBLIO MAISON OTHO ROBICHAUD

N.B. Les titres précédés d'un astérisque ont été remis à l'examineur par Patrimoine ou la Société

LIVRES

Les Ursulines des Trois-Rivières depuis leur établissement jusqu'à nos jours, Montréal, Pigeon, 1888, 436 p.

Basque, Maurice, *Des Hommes de pouvoir. Histoire d'Otho Robichaud et sa famille, notables acadiens de Port-Royal et de Néguaac*, Néguaac, Sodété historique de Néguaac, 1996, 237 p.

Basque, Maurice, *Entre Baie et péninsule, histoire de Néguaac*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1991, 180 p.

Dionne, Raoul, *La Colonisation acadienne au Nouveau-Brunswick, 1760-1860*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1989, 413 p.

Robichaud, Donat, *Newcastle, N.-B. Extrait du greffe, 1784-1826*, Beresford, auteur, 1984.

Thériault, Fidèle, *Les Savoie : une grande famille acadienne au Nouveau-Brunswick*, Fredericton, auteur, 1992, 508 p.

ARTICLES DE PÉRIODIQUES

Chiasson, Anselme, «Les vieilles maisons acadiennes», *Société historique acadienne*, 25^e cahier, 1969, p. 183-188.

Christianson, David, «Acadian Archeological Research at Belleisle, Nova Scotia». *An Occasional Journal for Nova Scotia*, vol. 8, Spring 1984, p. 17-21.

Gallien, Arthur, «Néguaac», *Société historique acadienne*, 3^e Cahier, 1962, p. 4-17.

Ganong, William F., «The History of Néguaac and Burnt Church», *Acadiensis*, vol. 8, 1908, p. 267-286.

Ganong, William F., «The History of Tabusintac», *Acadiensis*, vol. 7, 1908, p. 314-332.

Ganong, William F., «The History of Tracadie», *Acadiensis*, vol. 6, 1906, p. 185-200.

Haines, Cedric L., «Otho Robichaud», *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1987, vol. 6, 719-720.

«Le Journal des visites pastorales de Mgr Joseph-Octave Plessis (évêque de Québec)», *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 11, nos 1-2-3, 1980.

Laplante, Corinne, «Louis Allain de Néguaac (1796-1862)», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 12, no 1, 1984, p.13-31.

Laplante, Corinne, «Vénérande Robichaud, 1753-1839. Présentation et analyse sommaire de la

correspondance d'une déportée acadienne», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 25 no 3, 1997, 140 p.

Thériault, Fidèle, «La première chapelle de Néguaac, (1799-1848)», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 26, no 1, 1998, p. 95-111.

Thériault, Fidèle, «La première église de Néguaac», *Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. 24, no 3, 1996, p. 32-37.

«Voyage de Célestin Robichaud à l'Île-du-Prince-Édouard en 1825» Société historique acadienne, *Les Cahiers*, vol. 6, mars 1975, p. 43-47.

CARTES ET TITRES DE CONCESSION

«Otho Robichau and 6 other Acadian settlers, 1750 acres in six tracts at the Neguac Village Miramichi Bay County of Northumberland» October 10, 1793, George Sproule, Surveyor General Office. Public Archives New Brunswick (à l'avenir PANB) RS687A Survey Orders and Returns. 1- Surveyor General Return Books C. Dec. 22 1788- March 15, 1799. Carte d'arpentage de 1793 #336

«Annexed Plan of grant to Otho Robichau and 6 other Acadian Settlers», George Sproule, 1793, PANB RS686C C8/1

PANB RS687B 8/ 1, plan # 27 (carte N1 / 27)

«Marché de vente faite en faveur de Auteau Robichaux [et Pierre Loubert] 1781», 28 mai 1781, *Report Concerning the Canadian Archives for the Year 1905*, Ottawa, King's Printer, 1906, p. 205-206.

«Marché de vente faite en faveur de Otho Robichaux par Jean Denoit», 18 mars 1795, *Extraits du Greffe de Newcastle, N.-B., 1784-1820*, Donat Robichaud, comp., 1 Néguaac, p. 134 no 41, vol. 3, p. 92

«Entente entre Otho Robichaux, Jean Savoie, Anne Landry, François Savoie et Michel Allain», 18 mai 1795, *Extraits du Greffe de Newcastle, N.-B.*, Donat Robichaud, comp., 1784-1820, 224 Néguaac, vol. 18 p. 18 no 4.

PANB Executive Council. Minutes of the Proceedings of the Committee on Land, 1785-1815 reel F506

DOCUMENTS MANUSCRITS

* Bourque, Gilles, «Maison Otho Robichaud, Néguaac (N.-B.) : étude historique et architecturale», document manuscrit 15 mars 1994, 8 pages + 11 pages dessins.

Bourque, Rodolphe, «Social and Architectural Aspects of the Acadians in New Brunswick», document manuscrit Fredericton, Historical Resources Administration, 1971, 203 p.

* Kaniak, Regina, «Plan de restauration de la maison Otho Robichaud à Néguaac (N.B.)», document manuscrit, 4 juillet 1997, 4 p. + 9 pages dessins architecturaux.

* Kaniak, Regina, «Rapport sur le curetage à la maison Otho Robichaud à Néguaac (N.-B.)», document manuscrit 25 juin 1997, 13 p.

* « Maison Otho-Robichaud Néguaac (Nouveau-Brunswick) Lieu historique provincial. Lignes directrices sur la conservation», document manuscrit, Direction du Patrimoine, août 1996, 4 pages.

* Robichaud, Fernand, «Arguments et faits en faveur de la thèse que la maison dite Otho-Robichaud de Néguaac est la maison achetée de Pierre Loubert en 1781», étude manuscrite, 28 août 1995, 6 p.

* Robichaud, Fernand, «Document adressant l'article de Monsieur Fidèle Thériault publié dans la Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys, édition xxviii, 1998, intitulé < La première chapelle de Néguaac (1799-1848) et l'origine de la maison Otho-Robichaud de Néguaac >», étude manuscrite, 10 novembre 1998, étude non paginée, 16 pages, + 4 pages de références + plus documents annexés.

* Robichaud, Fernand, «Étude sur l'origine de la maison Otho-Robichaud, Néguaac, N.-B.», étude manuscrite, 30 octobre 1995, 36p.

Robichaud, Fernand, «Notes critiques sur le document intitulé < La Maison Robichaud de Néguaac. Un aperçu historique >» par Fidèle Thériault. étude manuscrite, 5 décembre 1998, 3 p.

Robichaud, Fernand, «Lieu historique maison Otho Robichaud plan de développement», document manuscrit, décembre 1996.

* Thériault, Fidèle, «La Maison Robichaud de Néguaac. Un bref aperçu historique», document manuscrit,

ARTICLES DE JOURNAUX

Beyea Marion, «Provincial Archives doesn't < alter > records», *The New Brunswick Reader Magazine*, December 12, 1998, p. 4.

Gowan, Derwin, «A House Divided : The Restoration of the Home of the < Benedict Arnold > of Acadia has Triggered Accusations of Document Tampering and Forced Acadians to Re-examine their History», *The New Brunswick Reader Magazine*, December 5, 1998, p. 6-11.

Paulin, Sylvie, «La Maison Otho-Robichaud est au centre d'une controverse à Néguaç», *L'Acadie Nouvelle*, le 22 octobre 1998, p. 16.

Paulin, Sylvie, «Néguaç, des descendants convaincus», *L'Acadie Nouvelle*, 27 octobre 1998, p. 8.

DOCUMENTS PHOTOGRAPHIQUES

* Girouard, Ulysse, Bande vidéo qui présente différents moments du curetage de la maison Otho-Robichaud au cours du printemps et de l'été 1997. Document remis le 14 novembre 1998.

* Ensemble de photos montrant les fondations de la maçonnerie de la maison Robichaud. Matériel fourni par Patrimoine Nouveau-Brunswick en décembre 1998.